

**Informations actualisées sur les contributions**

Rapport du Secrétariat

15 février 2023

---

**1. Contexte**

- 1.1. En vertu des règles de procédure, la règle financière E.7. requiert du/de la Secrétaire exécutif(ve) qu'il/qu'elle tienne le Bureau informé de la situation des contributions et des droits de vote ; le présent rapport est destiné à cette fin.
- 1.2. Le Secrétariat souhaite porter à l'attention des membres quelques extraits des règles de procédure et du règlement financier susceptibles de venir en aide aux gouvernements contractants en situation d'arriérés.
  - Section E.3 : Tout gouvernement contractant a la possibilité de différer le paiement de toute partie majorée de sa contribution annuelle résultant d'une modification des groupes selon la capacité de paiement. Le Gouvernement contractant doit obtenir l'accord écrit /de la Secrétaire exécutif(ve) pour différer la partie majorée de sa contribution annuelle 30 jours avant l'échéance du paiement. La partie différée doit être payée en totalité au plus tard le 31 décembre de l'année en question. La partie non différée doit encore être versée à la Commission avant le 30 juin.
  - Section F.5(f): Les dispositions du présent règlement et des règles financières F.1. et F.2. cesseront de s'appliquer à un gouvernement contractant si celui-ci effectue un paiement de deux années d'arriérés de contributions et s'engage à payer le solde des arriérés et les intérêts dans un délai supplémentaire de deux ans.

**2. Situation actuelle**

- 2.1. Le droit de vote des représentants d'un gouvernement contractant est automatiquement suspendu lorsque le paiement annuel, y compris les intérêts exigibles, n'a pas été reçu par la Commission à la première de ces dates :
  - 3 mois après la date d'exigibilité ;
  - La veille du premier jour de la prochaine réunion biennale ou spéciale de la Commission ou d'une réunion du Bureau si cette réunion a lieu dans les 3 mois suivant la date d'exigibilité ;
  - Dans le cas d'un vote par correspondance ou par tout autre moyen, la date à laquelle les votes doivent être reçus si elle survient dans les 3 mois suivant la date d'exigibilité ;et le droit de vote du gouvernement contractant concerné est suspendu conformément à la règle de procédure E.2., à moins que la Commission n'en décide autrement en cas de circonstances exceptionnelles.
- 2.2. S'agissant du troisième point de la liste ci-dessus, En ce qui concerne le troisième point de la liste ci-dessus, la date limite pour un vote par correspondance sur la candidature recommandée par le Bureau pour le poste de Secrétaire exécutif(ve) sera la date limite de paiement des contributions financières pour 2023. Sauf décision du Bureau bien avant le 30 juin 2023, cette situation pourrait avoir une incidence sur la capacité d'atteindre le quorum nécessaire à la tenue d'un vote.
- 2.3. L'annexe A récapitule les pays disposant ou ne disposant pas de droits de vote à la date du 15 février 2023 à 09h00.
- 2.4. Au moment de la rédaction du présent document :

- La Commission a reçu 18 paiements pour les contributions financières de 2023, soit 20 %. La date limite concernant les factures de 2023 est le 30 juin 2023.
- Pour les contributions de 2022, 57 pays sont en règle au regard de leurs contributions et 31 ont des arriérés.
- Cela signifie que la Commission dispose actuellement du quorum et peut donc procéder à un vote si cela s'avère nécessaire. Une majorité simple (45) des pays doit être en règle pour que le vote soit valable. Cette situation changera à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 si un nombre plus important de contributions pour 2023 n'est pas payé.
- Le solde des arriérés s'élève à près de 539 000 £ pour les six années 2017-2022, ce qui représente environ 31 % du budget annuel des contributions de la CBI.

2.5. La réception des contributions dans les délais est essentielle pour que la Commission puisse fonctionner et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles sont dues. Le non-paiement / les retards de paiement des contributions risquent de compromettre la capacité de la CBI à fonctionner.

2.6. Le Bureau sera informé verbalement si la situation a évolué par rapport à celle exposée dans le présent rapport.

### **3. Proposition de publier la situation des contributions annuelles sur le site Internet de la CBI**

3.1. En août 2022, le Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), a annoncé le lancement d'une nouvelle page sur son site Internet qui fournit un rapport sur la situation des contributions financières annuelles, actualisé tous les mois.

3.2. Le Secrétariat propose de s'inspirer de ce rapport et de l'inclure sur la page Internet consacrée aux financements de la CBI.

3.3. Deux facteurs motivent cette démarche :

- Elle fournit des informations utiles à nos parties prenantes, et
- Elle s'inscrit dans l'objectif de rendre nos informations plus accessibles et plus transparentes.

3.4. Une copie du rapport proposé figure à l'annexe B.

### **4. Résumé**

4.1. Le Bureau est invité à :

- prendre note de la situation des contributions et des droits de vote des gouvernements membres.
- souligner la nécessité de payer les contributions en totalité et en temps voulu et encourager vivement les gouvernements membres qui ont des arriérés à payer immédiatement leurs contributions encore dues.
- prendre note de l'impact potentiel de la situation des contributions sur la capacité à recruter un nouveau/une nouvelle Secrétaire exécutif(ve).
- commenter la proposition de rapport figurant à l'annexe B.

**ANNEXE A – Droits de vote**

09:00 15 février 2023

**Pays disposant d'un droit de vote complet :**

1. Argentine
2. Australie
3. Autriche
4. Belgique
5. Bénin
6. Bulgarie
7. Cambodge
8. Chili
9. Chine, R.P. de
10. Colombie
11. Croatie
12. Chypre
13. République tchèque
14. Danemark
15. République dominicaine
16. Estonie
17. Finlande
18. France
19. Allemagne
20. Grenada
21. Hongrie
22. Islande
23. Irlande
24. Israël
25. Italie
26. Kiribati
27. Corée, Rép. de
28. RDP du Laos
29. Lituanie
30. Luxembourg
31. Îles Marshall
32. Mexique
33. Monaco
34. Maroc
35. Pays-Bas
36. Nouvelle-Zélande
37. Nicaragua
38. Norvège
39. Palau
40. Pérou
41. Pologne
42. Portugal
43. Roumanie

**Pays disposant d'un droit de vote complet, suite :**

44. Fédération de Russie
45. San Marino
46. Sénégal
47. République slovaque
48. Slovénie
49. Afrique du Sud
50. Espagne
51. Saint-Christophe et Niévès
52. St. Lucia
53. Suède
54. Suisse
55. Royaume-Uni
56. Uruguay
57. États-Unis

**Pays ne disposant pas d'un droit de vote complet :**

1. Antigua and Barbuda (1)
2. Belize (+)
3. Brésil (1)
4. Cameroun (+)
5. Congo, Rep (+)
6. Costa Rica (1)
7. Côte d'Ivoire (+)
8. Dominique (+)
9. Équateur (2)
10. Érythrée (+)
11. Gabon (+)
12. Gambie, La (+)
13. Ghana (+)
14. Guinée (3)
15. Guinée-Bissau (+)
16. Inde (1)
17. Kenya (1)
18. Libéria (+)
19. Mali (1)
20. Mauritanie (+)
21. Mongolie (1)
22. Nauru (1)
23. Oman (1)
24. Panama (2)
25. Sao Tome & Principe (+)
26. Îles Salomon (+)
27. St Vincent & The Grenadines (+)
28. Suriname (1)
29. Tanzanie (+)
30. Togo (1)
31. Tuvalu (3)

**LÉGENDE :**

- 1 = 1 an d'arriérés  
 2 = 2 ans d'arriérés  
 3 = 3 ans d'arriérés  
 + = plus de 3 ans d'arriérés

## ANNEXE B – Proposition de rapport à publier sur le site de la CBI

## Situation des contributions à la Commission baleinière internationale

Date du rapport: 15 février 2023

Rouge = Sous réserve de la règle financière F5

#	Pays	Au 1er janvier 2023		Contributions pour 2023	Interêts échus sur les arriérés	Au 15 février 2023					Droit de vote?
		Contributions non acquittées des années précédentes	Recettes anticipées pour 2023			Recettes de 2023 pour les années précédentes	Recettes de 2023 pour 2023	Contributions impayées pour les années précédentes	Contributions impayées pour 2023	Total restant à payer	
		A	B	C	D	E	F	G=A+D-E	H=C-B-F	I=G+H	
1	Antigua and Barbuda	582		7,224				582	7,224	7,806	N
2	Argentine	0		13,002				0	13,002	13,002	Y
3	Australie	0		32,109				0	32,109	32,109	Y
4	Autriche	0		25,379			25,379	0	0	0	Y
5	Belgique	0		25,379				0	25,379	25,379	Y
6	Belize	13,100		4,816				13,100	4,816	17,916	N
7	Bénin	96		13,002				96	13,002	13,098	Y
8	Brésil	5,551		13,002				5,551	13,002	18,553	N
9	Bulgarie	0		13,002				0	13,002	13,002	Y
10	Cambodge	0		13,002				0	13,002	13,002	Y
11	Cameroun	37,096		13,002				37,096	13,002	50,098	N
12	Chili	0		13,002				0	13,002	13,002	Y
13	R.P. de Chine	0		8,668				0	8,668	8,668	Y
14	Colombie	0		13,002				0	13,002	13,002	Y
15	Rép. du Congo	19,622		4,816				19,622	4,816	24,438	N
16	Costa Rica	18,309		13,002				18,309	13,002	31,311	N
17	Côte d'Ivoire	36,967		13,002				36,967	13,002	49,969	N
18	Croatie	0		25,379			25,379	0	0	0	Y
19	Chypre	0		18,649			18,649	0	0	0	Y
20	République tchèque	0	38,839	38,839				0	0	0	Y
21	Danemark	0	54,217	54,217				0	0	0	Y
22	Dominique	16,868		4,816				16,868	4,816	21,684	N
23	République dominicaine	0		17,337				0	17,337	17,337	Y
24	Équateur	25,365		13,002				25,365	13,002	38,367	N
25	Érythrée	16,191		4,816				16,191	4,816	21,007	N
26	Estonie	0		18,649			18,649	0	0	0	Y
27	Finlande	0		25,379				0	25,379	25,379	Y
28	France	0		63,430				0	63,430	63,430	Y
29	Gabon	26,201		4,816				26,201	4,816	31,017	N
30	Gambie, La	27,723		4,816				27,723	4,816	32,539	N
31	Allemagne	0		70,160				0	70,160	70,160	Y
32	Ghana	50,341		13,002				50,341	13,002	63,343	N
33	Grenade	0		4,816				0	4,816	4,816	Y
34	Guinée	16,992		7,224				16,992	7,224	24,216	N
35	Guinée-Bissau	4,135		4,816				4,135	4,816	8,951	N
36	Hongrie	0		25,379				0	25,379	25,379	Y
37	Islande	0		60,947			60,947	0	0	0	Y
38	Inde	907		13,002				907	13,002	13,909	N
39	Irlande	0	25,379	25,379				0	0	0	Y
40	Israël	0	25,379	25,379				0	0	0	Y
41	Italie	0		63,430				0	63,430	63,430	Y
42	Kenya	12,199		8,668				12,199	8,668	20,867	N
43	Kiribati	0		7,224				0	7,224	7,224	Y
44	Corée, Rép. De	0		63,430				0	63,430	63,430	Y
45	Lao PDR	0		13,002				0	13,002	13,002	Y
46	Liberia	20,735		7,224				20,735	7,224	27,959	N
47	Lituanie	0		25,379				0	25,379	25,379	Y
48	Luxembourg	0		25,379				0	25,379	25,379	Y
49	Mali	1,247		8,668				1,247	8,668	9,915	N
50	Îles Marshall	(363)		4,816				(363)	4,816	4,453	Y
51	Mauritanie	11,953		7,224				11,953	7,224	19,177	N
52	Mexique	0		13,002			13,002	0	0	0	Y
53	Monaco	0		8,668				0	8,668	8,668	Y
54	Mongolie	6,777		4,816				6,777	4,816	11,593	N
55	Maroc	0		13,002				0	13,002	13,002	Y
56	Nauru	12,199		8,668				12,199	8,668	20,867	N
57	Pays-Bas	0		25,379				0	25,379	25,379	Y
58	Nouvelle-Zélande	0	25,379	25,379				0	0	0	Y
59	Nicaragua	0		4,816				0	4,816	4,816	Y
60	Norvège	0		60,947				0	60,947	60,947	Y

## ANNEX B – Proposition de rapport à publier sur le site de la CBI (suite)

#	Pays	Au 1er janvier 2023		Contributions pour 2023	Interêts échus sur les arriérés	Au 15 février 2023					Droit de vote?
		Contributions non acquittées des années précédentes	Recettes anticipées pour 2023			Recettes 2023 pour les années précédentes	Recettes de 2023 pour 2023	Contributions impayées pour les années précédentes	Contributions impayées pour 2023	Total restant à payer	
		A	B			C	D	E	F	G=A+D-E	
61	Oman	12,199		8,668				12,199	8,668	20,867	N
62	Palau	0		7,224		7,224	0	0	0	0	Y
63	Panama	24,398		13,002			24,398	13,002	37,400	37,400	N
64	Pérou	(68)		17,337			(68)	17,337	17,269	17,269	Y
65	Pologne	0		25,379			0	25,379	25,379	25,379	Y
66	Portugal	0		25,379			0	25,379	25,379	25,379	Y
67	Roumanie	8,132		8,668		8,132	0	8,668	8,668	8,668	Y
68	Fédération de Russie	0		25,587			0	25,587	25,587	25,587	Y
69	Saint-Marin	0		8,668			0	8,668	8,668	8,668	Y
70	Sao Tomé et Príncipe	20,738		4,816			20,738	4,816	25,554	25,554	N
71	Sénégal	0		8,668			0	8,668	8,668	8,668	Y
72	République slovaque	0	25,379	25,379			0	0	0	0	Y
73	Slovénie	0		25,379			25,379	0	0	0	Y
74	Îles Salomon	20,643		7,224			20,643	7,224	27,867	27,867	N
75	Afrique du Sud	0		8,668			0	8,668	8,668	8,668	Y
76	Espagne	0		25,379			25,379	0	0	0	Y
77	Saint-Christophe-et-Niévès	0		8,668			0	8,668	8,668	8,668	Y
79	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	20,903		4,816			20,903	4,816	25,719	25,719	N
78	Sainte-Lucie	0		7,224			0	7,224	7,224	7,224	Y
80	Suriname	6,777		4,816			6,777	4,816	11,593	11,593	N
81	Suède	0		25,379			0	25,379	25,379	25,379	Y
82	Suisse	0		25,379			25,379	0	0	0	Y
83	Tanzanie	37,157		8,668			37,157	8,668	45,825	45,825	N
84	Togo	335		4,816			335	4,816	5,151	5,151	N
85	Tuvalu	14,902		4,816			14,902	4,816	19,718	19,718	N
86	Royaume-Uni	0		76,890			76,890	0	0	0	Y
87	Uruguay	(1)		13,002			(1)	13,002	13,001	13,001	Y
88	États-Unis	0		98,999			98,999	0	0	0	Y
<b>TOTAL</b>		<b>546,907</b>	<b>194,572</b>	<b>1,710,679</b>	<b>0</b>	<b>8,132</b>	<b>421,255</b>	<b>538,775</b>	<b>1,094,852</b>	<b>1,633,627</b>	